

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU COMITE SYNDICAL

Samedi 4 mars 2023

Le samedi 4 mars 2023, à 9 h 30, le comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni au foyer rural de Montsoreau sur la convocation qui a été adressée le 22 février 2023 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 73 Nombre de voix : 153

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky MARCHAND

Madame Sophie TUBIANA introduit la séance en remerciant Monsieur Jacky MARCHAND, maire et délégué au Parc pour son accueil.

Madame Sophie TUBIANA annonce que le quorum est atteint.

Le compte rendu du comité syndical du 10/12/2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jacky MARCHAND est désigné secrétaire de séance.

SÉANCE RELATIVE AUX ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

1. Débat d'orientations budgétaires 2023

Mme Sophie TUBIANA ouvre la séance relative aux orientations budgétaires en donnant la parole au Président de la Commission Finances.

M. Éric TOURON indique que le rapport d'orientation budgétaire (ROB), à partir duquel se tient le débat sur les orientations budgétaires (DOB), est un document obligatoire qui doit être présenté au Comité syndical dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Il rappelle que le rapport d'orientation budgétaire 2023 du Parc s'inscrit dans un contexte national et international particulier, marqué par l'inflation. Il fait suite à une année 2022, charnière pour le Parc, marquée par le vote du nouveau projet de charte et la réorganisation de l'équipe technique. Il souligne l'effort significatif réalisé pour maîtriser les dépenses, notamment liées au personnel. Il constate que les économies réalisées sont quelque peu invisibilisées par la conjoncture nationale et internationale et qu'il est encore difficile pour le Parc de reconstituer ses marges de manœuvre.

Il précise que le Parc a pu bénéficier d'une aide de 38 000 € de l'État concernant le « filet de sécurité » attribué aux collectivités en grandes difficultés financières. Il a été fait le choix ne pas inscrire cette recette dans le budget 2023, en considérant que son attribution est un très mauvais indicateur financier.

Il indique que la légère baisse du nombre d'habitants impacte également les recettes statutaires et rappelle que, dans la perspective de la mise en œuvre de la nouvelle charte, une augmentation de la cotisation statutaire des communes a été votée en décembre dernier.

Il constate que cette augmentation n'est pas suffisante au regard des besoins statutaires, notamment si l'on considère la dotation spécifique pour la protection de la biodiversité dont ont été bénéficiaires la plupart des communes. Cette dotation, instituée en 2022, est liée à l'appartenance des communes au Parc naturel régional. Multipliée par trois en 2023, elle concernerait 108 communes soit 93% du Parc pour près de 600 000 € de dotations prévisionnelles au total.

M. Éric TOURON alerte sur le triple défi que doit relever le Parc en 2023 : contenir les dépenses, adapter les moyens pour préfigurer les orientations fixées dans le cadre de la future charte et cesser de mobiliser nos réserves.

Il considère que les seules marges de manœuvre possibles pour le Parc sont liées aux charges de personnel.

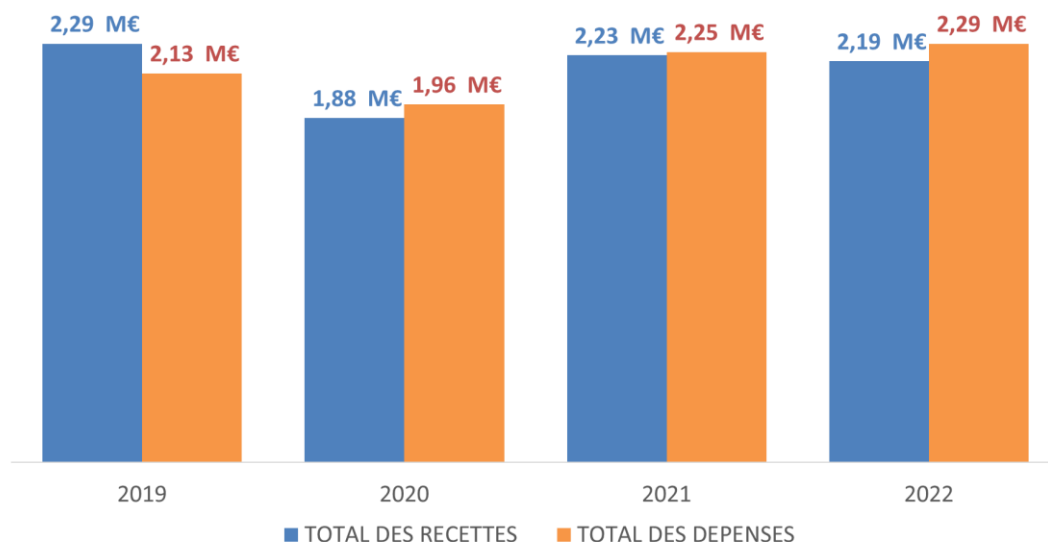
Il rappelle les particularités du budget d'un Syndicat mixte de Parc qui traite de manière différenciée les dépenses et les recettes liées aux missions basiques et celles liées au programme d'actions. Une autre particularité importante réside dans le décalage très fréquent de réception des recettes liées au programme d'actions, notamment pour les financements européens.

Évolution des recettes et dépenses de fonctionnement

Il présente le graphique dédié à l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement (ci-dessous). Les dépenses, qui s'élèvent en 2022 à 2,29 M€, progressent de 2,02 % par rapport à l'exercice 2021. Les recettes de la section de fonctionnement de 2,19 M€ diminuent de 1,44% par rapport à l'exercice de 2021.

Ainsi, malgré le travail réalisé par l'équipe du Parc, l'écart, entre les recettes et les dépenses, qui s'élève à - 96 645,63 €, s'est accru par rapport à l'exercice 2021.

Si on ajoute à ce montant les 434 241,43 € du résultat reporté de l'année 2021, le résultat final de l'exercice 2022 est de 337 595,80 €. Le Parc continue ainsi à puiser dans ses réserves.



Évolution de recettes statutaires et basiques de fonctionnement

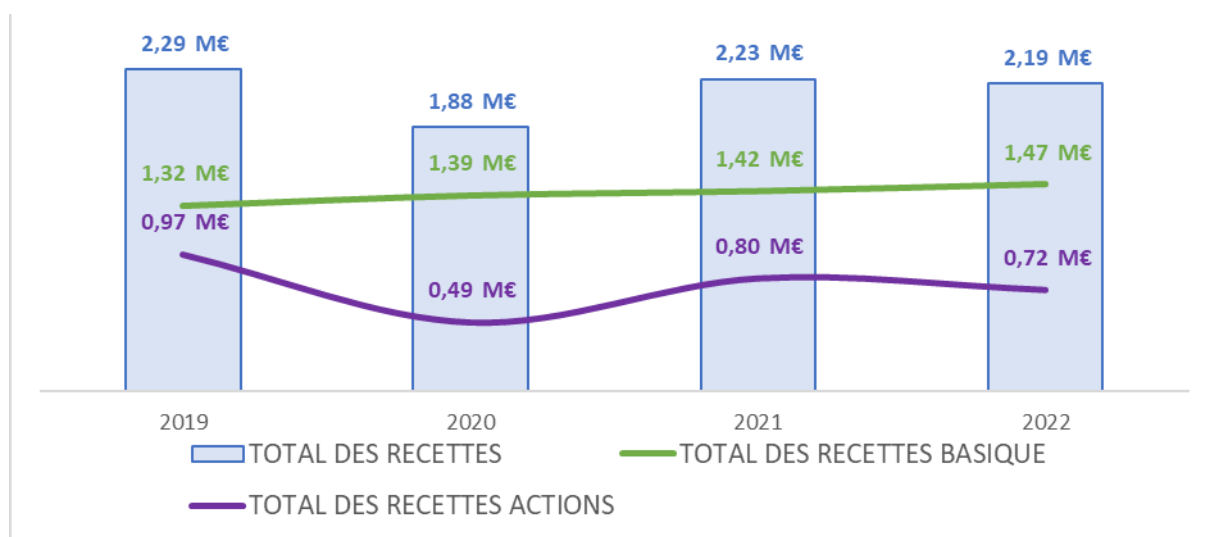
M. Éric TOURON rappelle que le Parc ne perçoit pas l'impôt. Il est donc fortement dépendant de ses partenaires financiers. Les recettes sont constituées de dotations statutaires des communes, EPCI, Départements et Régions. Il précise à ce propos que, si les communes ont augmenté leurs dotations statutaires lors du dernier Comité syndical, les négociations menées en 2022 avec les Départements n'ont pas abouties à une augmentation de leurs dotations. Au par ailleurs, la Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement (DREAL) apportera en 2023 une subvention de fonctionnement au Parc de 150 000 €, soit 30 000 € de plus que l'an dernier. Cette augmentation, négociée par la Fédération des Parcs, s'applique à tous les Parcs naturels régionaux.

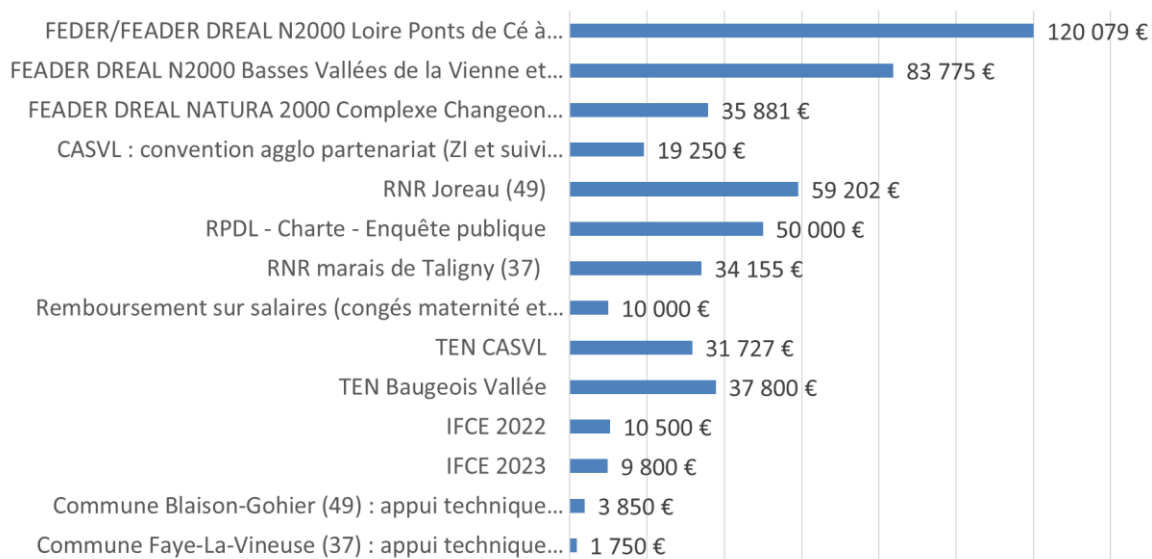
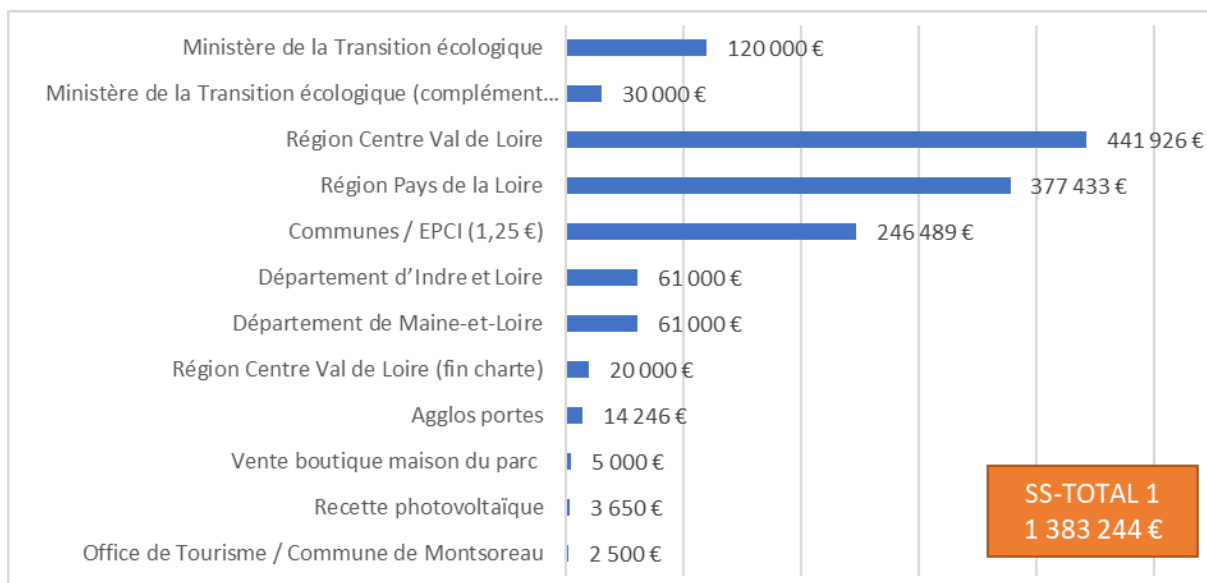
Mme Sophie TUBIANA précise que si les Conseils Départementaux acceptaient d'augmenter leurs cotisations, le Parc pourrait présenter un équilibre financier.

M. Éric TOURON poursuit la présentation des recettes en indiquant qu'une partie de ces recettes est fléchée sur des actions spécifiques, financées par l'Europe, l'État ou les Régions. Des décalages très importants sont constatés chaque année entre la période d'engagement puis de solde des dépenses et la période de réception des subventions. Pour les fonds européens, il faut compter souvent entre 3 et 5 ans pour percevoir les subventions et bien souvent, le système mis en place oblige le Parc à commencer l'action sans avoir reçu d'arrêté de subvention.

M. Éric TOURON salue l'effort du service finances du Parc qui s'est fortement mobilisé en fin d'année pour solder les actions et solliciter les versements des subventions. Il annonce le montant prévisionnel des recettes statutaires et basiques pour 2023 : 1 383 244 €.

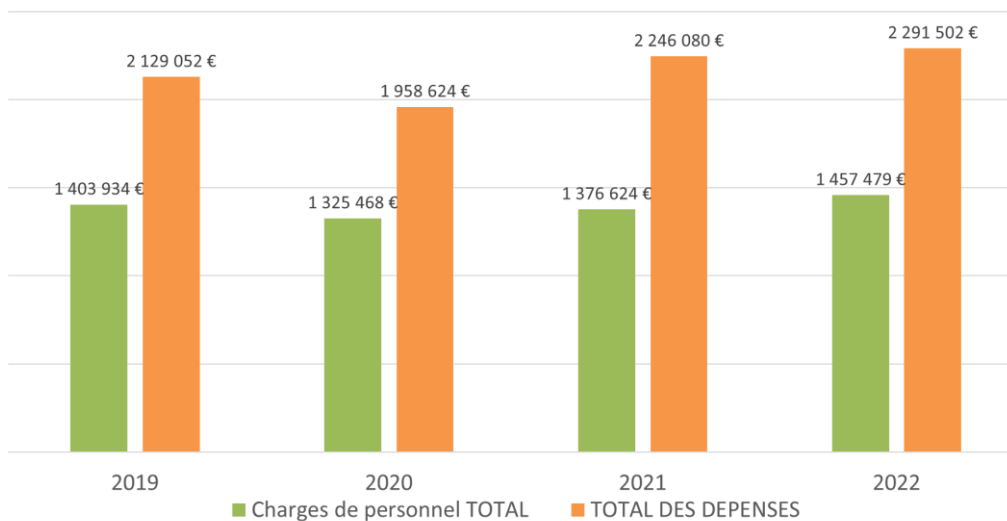
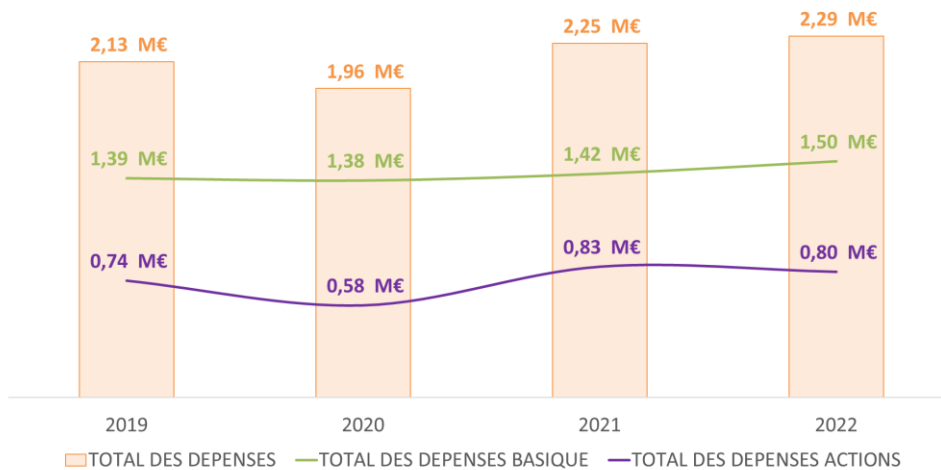
Il indique de la totalité de la gestion des fonds européens FEDER/FEADER a été transférée au 1^{er} janvier 2023 aux Régions. Ce transfert a entraîné une modification des règles d'attribution des financements se traduisant par une baisse significative des subventions pour 2023.





Évolution des dépenses de fonctionnement

M. Éric TOURON présente les dépenses de fonctionnements liées au basique et aux actions. Il relève une baisse légère des dépenses de personnel sur 2022 en constatant que la part de ces dépenses de 60 % s'inscrit dans la fourchette habituelle des Parcs. Il note toutefois que la seule marge de manœuvre pour limiter les dépenses de fonctionnement est liée aux charges de personnel.



Mme Sophie TUBIANA regrette cette situation. Le Parc a pourtant un réel effet levier pour le territoire. Plus de 6 millions et demi de financement en trois ans ont été ainsi injectés sur le territoire grâce à la présence du Parc, notamment via la Dotation globale de fonctionnement (DGF). Elle considère que la diminution des charges de personnel se traduirait par une baisse de l'accompagnement du Parc dans les communes, ce qui serait très dommageable.

M. Thibaut MEURGEY précise la nature et la répartition des 6,5 M€ perçus par le territoire grâce à l'action du Parc lors des trois dernières années : 2,7 M€ ont été versés aux agriculteurs dans le cadre des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) animées par le Parc sur des secteurs Natura 2000, 0,6 M€ sont attribués aux EPCI dans le cadre des programmes Territoires engagés pour la nature (TEN) menés en partenariat avec le Parc, 1,05 M€ sont dédiés aux Réserves naturelles régionales co-gérées par le Parc, 1,8 M€ sont versés aux communes du Parc via la DGF Biodiversité et 0,33 M€ sont versés aux communes directement par les Régions pour des projets en investissement inscrits dans les Contrats de Parc.

Mme Gaëlle LAHOREAU demande s'il est possible de communiquer ces chiffres par Départements.

M. Éric TOURON propose que les communes bénéficiaires de la DGF Biodiversité reversent 15 % de leur dotation au Parc. Les 80 000 € qui seraient ainsi récoltés permettraient de combler le déficit constaté du Parc. Il estime que les communes adhérentes pourraient envisager une telle contribution si elles considèrent que le Parc est utile pour le territoire.

M. Benoit BARANGER remercie M. Éric TOURON pour cette proposition. Il tient à signaler que la dotation supplémentaire attribuée aux communes en raison de leur appartenance au Parc est masquée, car elle est transmise directement dans la DGF. Il considère qu'un juste équilibre est à trouver, car une diminution des charges de personnel affecterait mathématiquement l'appui du Parc sur les territoires. Cette situation financière est d'autant plus problématique que le Parc est en période de révision et que le Conseil national de protection de la nature (CNPN) ou l'État ne manqueront pas de demander un engagement plus fort des collectivités pour assurer le fonctionnement du Parc.

Mme Sophie TUBIANA précise que le problème du financement du Parc est posé dans l'avis du Conseil national de Protection de la nature (CNPN) et de la Fédération des Parcs, il ne manquera pas d'être présent dans l'avis du Préfet.

M. Jean-Marie GENNETEAU rappelle que le Parc est une structure de service. Il considère que la réduction des moyens en personnel d'une structure de service n'est jamais la bonne solution, car cela entraîne une limitation directe de sa capacité d'action. De plus, pour un certain nombre de communes, les cotisations sont faites par la Communauté de communes ce qui limite l'implication de la commune. Inviter les communes bénéficiaires de la dotation biodiversité à augmenter leur cotisation au Parc de manière volontaire serait un acte fort qui favoriserait aussi le sentiment d'appartenance au Parc de ces communes.

Mme Sophie TUBIANA considère qu'il s'agit effectivement d'une proposition pertinente. Elle indique que lors des rencontres en Conseils municipaux des communes ont proposé spontanément de reverser une partie de cette dotation au Parc.

M. Philippe RÉAL demande où en est le projet de révision des statuts juridiques des Parcs.

Mme Sophie TUBIANA et M. Benoit BARANGER indiquent qu'une réflexion a été menée par la Fédération des Parcs pour changer les statuts des Parcs, mais que ce projet n'a pas vu le jour, les parlementaires s'y étant opposés.

M. Michel PONCHANT estime que les communes pourraient mobiliser des financements en propre pour des actions menées avec le Parc.

M. Éric TOURON considère que ce type de montage financier invisibilise le Parc.

M. Jean-Pierre ANTOINE demande ce qu'il en est des relations partenariales entre les Départements et le Parc.

Mme Sophie TUBIANA explique que les services des Départements et du Parc travaillent très bien ensemble, mais que des blocages et des incompréhensions s'expriment au niveau politique. Les rendez-vous avec les Présidents des deux Départements n'ont pas permis de faire avancer positivement les relations. En 2023, les cotisations des Départements restent stables. Elles n'ont, au par ailleurs, jamais évolué depuis la création du Parc, même simplement pour prendre en compte l'inflation.

Elle rappelle que le Département du Maine-et-Loire a proposé au Parc d'augmenter d'un même montant la cotisation et le loyer des bureaux de la place des Diligences. En début d'année, le Parc a informé le Département de sa décision de quitter ce local en raison de sa vétusté et de remettre ce bâtiment à sa disposition. L'équipe du Parc est aujourd'hui répartie dans deux bâtiments, au 7, rue Jehanne d'Arc, propriété du Département du Maine-et-Loire et à la Maison du Parc.

Mme Gaëlle LAHOREAU remercie la Présidente et l'équipe du Parc pour ces démarches. Elle se demande si ce n'est pas aux élus des communes de manifester auprès des Départements leur attachement au Parc.

M. Jean-Marie GENNETEAU estime que le problème vient notamment des stratifications des politiques et des financements. Les Départements considèrent que certains sujets ne sont pas de leur compétence. Une revendication collective pourrait effectivement les amener à changer de point de vue. Cependant, comme le Parc ne s'inscrit pas sur la totalité de leur territoire et que les Départements développent leurs propres politiques, ils risquent de considérer que leur engagement financier auprès du Parc n'est pas prioritaire.

Mme Sophie TUBIANA précise que le Parc a eu des périodes plus fastes qui sont à l'origine de cette réserve qui nous permet encore cette année d'équilibrer notre budget.

M. Thibaut MEURGEY apporte un exemple qui atteste de la qualité des échanges techniques entre les Départements et le Parc. Le Département du Maine-et-Loire va s'appuyer sur les réservoirs de biodiversité définis dans la future charte pour définir sa stratégie de déploiement de ses Espaces naturels sensibles (ENS) sur le territoire du Parc.

M. Éric TOURON estime qu'il doit être possible de surmonter les difficultés pour aller vers un DOB plus optimiste et sécurisé en 2024. Il cite à ce propos Machiavel « *quand les volontés sont grandes, les difficultés diminuent* ».

Mme Sophie TUBIANA invite à procéder au vote.

Les membres du Comité syndical délibèrent favorablement et à l'unanimité pour prendre acte du rapport d'orientation budgétaire 2023 et de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

2. Tableau des effectifs

M. Thibaut MEURGEY présente le tableau des effectifs. Il liste les mouvements au sein du personnel en 2022 : arrivée d'un agent titulaire pour remplacer un départ à la retraite, arrivée d'un agent en contrat de projet sur la transition écologique et départ d'un agent en CDD sur la coordination du TEN de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire.

Il présente les modifications de postes proposées à la délibération du Comité syndical : prolongation jusqu'au 31/03/2024 du poste d'ingénieur chargé(e) de mission Natura 2000, ouvert initialement pour une durée de 12 mois à compter du 20/11/2022 et prolongation sur une durée d'un an du poste de chargé(e) de mission transition écologique et sociétale créé sur un contrat de projet de un an le 19/04/2022. Il présente également les postes non pourvus qu'il est proposé de retirer du tableau des effectifs, après avis du Comité social territorial (CST).

Il rappelle qu'en 2022, une réorganisation de la direction et du service administratif et financier a été effectuée et indique qu'en 2023, l'équipe devrait se stabiliser. Enfin, il décrit les caractéristiques de genre et d'âge de l'équipe. Cette dernière compte légèrement plus de femmes et 29 % des effectifs ont plus de 50 ans.

Mme Sophie TUBIANA invite à procéder au vote.

Les membres du Comité syndical délibèrent favorablement et à l'unanimité pour adopter le tableau des effectifs.

CLÔTURE DE LA SÉANCE DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

OUVERTURE DE LA DEUXIÈME SÉANCE POURSUITE DE L'ORDRE DU JOUR

1. Contrat d'assurance groupe « risques statutaires » avec le Centre de Gestion 49

Mme Sophie TUBIANA ouvre la deuxième séance en invitant M. Éric TOURON à présenter le contrat d'assurance groupe. Ce dernier considère que l'offre n'est certainement pas la meilleure, mais qu'elle a l'avantage d'être gérée par le centre de gestion et précise qu'il n'est pas possible pour le Parc de se passer de ce type d'assurance.

M. Philippe JAMET demande des précisions sur les chiffres présentés dans le tableau. Il repère une erreur de saisie potentielle. En effet, le tableau indique deux tranches : les collectivités de moins de 121 agents et les collectivités de plus de 120 agents.

M. Bénédicte DÉSIDÉRI constate qu'effectivement cette répartition n'est pas logique et précise que le Parc n'est pas concerné par la seconde colonne, l'équipe du Parc comprenant 28 agents.

Mme Sophie TUBIANA invite à procéder au vote.

Les membres du Comité syndical délibèrent favorablement et à l'unanimité pour autoriser la Présidente à :

- ✓ confirmer la demande d'adhésion de l'établissement public au contrat d'assurance groupe, avec couverture des charges patronales, auprès de la société YVELIN S.A.S via le Centre de Gestion 49,
- ✓ signer la convention afférente (annexée en pièce jointe) pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2023 selon les termes qui seront présentés en séance.

2. Élection : remplacement d'un membre démissionnaire du Bureau

Mme Sophie TUBIANA informe les membres du Comité syndical de la démission du Bureau, pour raisons personnelles, de Mme Nathalie PONTROUÉ, élue municipale à Crouzilles (37) qui représentait le secteur du Bouchardais au sein de cette instance.

La Présidente remercie Mme PONTROUÉ pour son engagement au sein du Parc et sa présence dans les instances. Cette dernière conserve son siège de déléguée au Comité syndical.

La Présidente émet le souhait que le représentant du Comité Syndical qui la remplacera au sein du Bureau soit issu du même secteur géographique que Mme PONTROUÉ, à savoir le Bouchardais ou le Richelais.

Mme Sophie TUBIANA demande l'autorisation aux membres du Comité Syndical présents de procéder à un vote à main levée pour l'élection du membre du Bureau.

Il est procédé au vote.

Les membres du Comité syndical délibèrent favorablement et à l'unanimité pour élire à main levée le nouveau membre du Bureau au sein du Comité syndical.

Mme Sophie TUBIANA invite des membres du Comité syndical à se porter candidat. Elle précise que les Bureaux, qui se réunissent tous les deux mois, peuvent être suivis en visioconférence ou en présentiel.

Mme Brigitte WILMANN-THIVAULT, déléguée de la commune de Ligré, présente sa candidature.

Il est procédé au vote à main levée.

Madame Brigitte WILMANN-THIVAULT est élue membre du Bureau du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine à l'unanimité.

3. Subvention de fonctionnement de la DREAL Pays de la Loire

Mme Sophie TUBIANA rappelle que l'État verse une contribution annuelle au Parc au titre de ses missions réglementaires et actions menées en faveur de la biodiversité et des paysages. En 2023 tous les Parcs naturels régionaux français voient cette dotation revalorisée de 30 000 €. Ainsi, l'État octroie au Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine une contribution de 150 000 € pour le fonctionnement du Parc en 2023.

Mme Sophie TUBIANA invite à procéder au vote.

Les membres du Comité syndical délibèrent favorablement et à l'unanimité pour :

- autoriser la Présidente à solliciter la DREAL coordinatrice des Pays de la Loire, pour l'octroi de la contribution 2023 d'un montant de 150 000 € ;
- dire que les crédits seront inscrits au Budget.

4. Informations et questions diverses :

■ *Calendrier de révision de la charte*

Mme Sophie TUBIANA revient sur le calendrier général de révision de la charte du Parc. Le 12 octobre dernier, la Fédération des Parcs a rendu à l'unanimité un avis favorable sur le projet de charte 2024-2039. Le 25 octobre, le CNPN a rendu également un avis favorable à l'unanimité avec recommandations sur ce projet. Elle explique que lorsque le Parc aura reçu l'avis du Préfet coordinateur, les équipes pourront finaliser la prise en compte des recommandations pour ajuster la charte avant de la transmettre à l'Autorité Environnementale. Le calendrier présenté est ainsi directement conditionné par la date de réception de l'avis du Préfet :

- à la réception de l'avis du Préfet : prise en compte des remarques ;
- transmission du dossier à l'Autorité environnementale en mars/avril ;
- avis de l'Autorité environnementale en juin ;
- prise en compte des remarques ;
- délibération du Comité syndical, en juin ;
- délibération des Régions en juillet.

Elle constate qu'une procédure de révision d'une charte de Parc est très complexe, coûteuse et chronophage. Ce constat étant partagé par tous les Parcs, la Fédération des Parcs travaille actuellement sur des propositions pour alléger la procédure.

■ *Fonds vert*

M. Thibaut MEURGEY revient sur l'appel lancé au Comité syndical de décembre dernier. Le Parc a invité les collectivités intéressées à le contacter pour envisager le dépôt conjoint de demandes de subvention au titre du Fonds vert.

Une cinquantaine de communes volontaires a répondu à la proposition du Parc pour solliciter ces subventions dans le cadre d'un partenariat sur l'axe « nature en ville » du Fonds vert.

Les projets visent la réduction de l'artificialisation des sols en se basant sur des solutions fondées sur la nature : schéma de végétalisation de la ville, désartificialisation, végétalisation, plantations, renaturation des cours d'école...

Parallèlement, une douzaine de communes volontaires a souhaité rejoindre la démarche globale portée par le Parc au titre de l'axe « Stratégie nationale des aires protégées » du Fonds vert. Il s'agira de mobiliser de l'ingénierie pour animer des concertations préalables avec les collectivités et les acteurs en place pour envisager la création d'aires protégées, mais aussi de faire vivre le site RAMSAR en cours de création ou encore financer les travaux d'investissement liés à la restauration de milieux naturels.

Ces dossiers seront instruits par les services de l'État et l'Agence de l'eau, le Parc jouera le rôle de facilitateur pour qu'un maximum de dossiers de communes, répondant aux critères du Fonds vert, puisse être financé.

Mme Sophie TUBIANA précise que le classement RAMSAR apporte une notoriété, mais pas de financements spécifiques, c'est pourquoi il est nécessaire de mobiliser des financements pour animer la démarche. Elle rappelle, par ailleurs, que le terme « RAMSAR » vient du nom de la ville d'Iran où a été créée cette convention internationale.

M. Benoit BARANGER considère que cette démarche illustre très bien la plus-value du Parc et la nature de l'ingénierie que le Parc peut apporter au territoire et notamment aux petites communes. Il rappelle que le Parc avait permis au territoire en 2018 de percevoir plus de 1,3 M € dans le cadre des fonds d'État « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV).

Madame Sophie TUBIANA clôture la séance en remerciant les participants et les invitant à partager un verre de l'amitié à la Maison du Parc et à découvrir ses expositions.

Représentants des Régions et Départements

Présents :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire
M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire

Absents ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jackie PASSET
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire, à M. François LAFOURCADE
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire, à Mme Gaëlle LAHOREAU
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à M. Benoît BARANGER
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Christine FAUQUET
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire, à Mme Sophie-Anne SAUVAIGO
Mme Isabelle DEVAUX, Département de Maine-et-Loire, à M. Eric TOURON
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Mme Sylvie BEILLARD
M. Etienne MARTEGOUTTE, Département d'Indre-et-Loire, à M. Jean-Marie GENNETEAU
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

Excusés :

M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire
Mme Marie-Jo HAMARD, Département de Maine-et-Loire
M. Franck CHARTIER, Département d'Indre-et-Loire

Représentants des communes et EPCI de Maine-et-Loire

Présents :

| | |
|---|--|
| M. Vincent LÉPY, Allonnes | M. Alain DUPUIS, Longué-Jumelles |
| M. Cyrille MERCIER, Artannes-sur-Thouet | M. Rodolphe BRIOUDE, Mazé-Milon |
| M. Thomas GRIPPON, Beaufort-en-Anjou | Mme Bénédicte CHARRON, Montreuil-Bellay |
| M. Jean-François SUIRE, Bellevigne-les-Châteaux | M. Jacky MARCHAND, Montsoreau |
| Mme Gwenaëlle LE SAGE, Brain-sur-Allonnes | Mme Brigitte SMITH, Saint-Clément-des-Levées |
| M. Ludovic GUENESCHEAU, Brossay | Mme Evelyne FOURREAU, Souzay-Champigny |
| M. Jean-Pierre ANTOINE, Courchamps | Mme Brigitte SAINT CAST, Varennes-sur-Loire |
| M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye | Mme Armelle PONCET, C.A. Saumur-Val-de-Loire |
| M. Jackie PASSET, La Ménitrie | M. Pierre DE BOUTRAY, C.A. Saumur-Val-de-Loire |
| Mme Marline BRUNEAU, Le Puy-Notre-Dame | M. Jean-Pierre ANTOINE, C.A. Saumur-Val-de-Loire |

Absents ayant donné procuration :

M. Jérôme SAFRAN, Antoigné, à M. Jean-Pierre ANTOINE
M. Willy DELAUNAY, Neuillé, à Mme Armelle PONCET
M. Loïc BIDAULT, Saumur, à M. Michel PONCHANT
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à M. Pierre DE BOUTRAY
Mme Béatrice BERTRAND, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à M. Jacky MARCHAND

Excusés :

M. Richard MARECHAL, Blaison-Saint-Sulpice
M. Christophe LEBEAUPIN, Blou
M. Marc LEVEY, Brissac-Loire-Aubance
Mme Isabelle GRANDHOMME, Cizay-la-Madeleine
M. Jérémie LEMOINE, Dénezé-sous-Doué
M. Patrick MERLI, Doué-en-Anjou
M. Guy LANDAIS, Épieds
Mme Stéphanie GUILLEMAIN, Gennes-Val-de-Loire
M. Philippe VARIN, La Breille-les-Pins
M. Vincent GASTINEAU, Le Coudray-Macouard
M. Vincent IMHOFF, Les Ulmes
M. Samuel MAUPETIT, Les Bois d'Anjou
M. Paul OPREA, Loire-Authion
M. Maurice FERCHAU, Louresse-Rochemenier
Mme Andréa SIEDERMUTZ, Parnay
M. Claude DURAND, Rou-Marson

M. Martin ALEMANN, Saint-Macaire-du-Bois
Mme Kathy DESVEAUX, Saint-Philbert-du-Peuple
M. Patrick BECK, Turquant
M. Sylvain PELTIER, Varrains
Mme Françoise VAUGONDY, Vaudelnay
M. Jean BROUARD, Verrie
M. Pascal MARIE, Villebernier
M. Jean-Claude SOURDEAU, Vivy
Mme Isabelle DEVAUX, C.A. Saumur-Val-de-Loire
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Grégory PIERRE, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Thierry PAPOT, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Tony GUERY, CC Baugeois-vallée
M. Vincent OUVRARD, CC Baugeois-vallée
M. Yves GIDOIN, CU Angers Loire Métropole
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole

Représentants des communes et EPCI d'Indre-et-Loire

Présents :

Mme Maïté POUZET, Anché
Mme Brigitte BERTAULT, Avoine
M. Thierry AMIRAULT, Beaumont-en-Véron
M. Pierre NION, Benais
M. Philippe DUBARRY, Benais
M. Gilles PELLE, Bourgueil
Mme Claudine LECLERC, Braslou
M. Matthieu BELLIER, Bréhémont
Mme Françoise MANCEAU, Chaveignes
Mme Sophie DE MONTEYNARD, Chezelles
M. Philippe JAMET, Chouzé-sur-Loire
M. Christian SAGET, Continvoir
M. Damien DOUCET, Courcoué
M. Vincent MARECHAL, Couziers
M. Jean-Claude VOISIN, Crouzilles

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse
Mme Marie-Lise MEYNARD, Gizeux
M. Lionel HEGRON, Huismes
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard
Mme Martine NEVEU, Lémeré
M. Peter VAN STAALDUINEN, Lerné
Mme Angélique BOIZIAU, Lignières-de-Touraine
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUULT, Ligré
M. Jean-Marie KUZIOR, Rigny-Ussé
M. Philippe RÉAL, Rivarenes
Mme Véronique BONNET, Saint-Germain-sur-Vienne
M. Rémi COULAIS, Savigny-en-Véron
M. Gérard MARULA, Thizay
M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire

Absents ayant donné procuration :

Mme Marie-Noëlle BOULANGER, Assay, à M. Damien DOUCET
M. Damien BARON, Cinais, à M. Jean-Marie KUZIOR
Mme Valérie RAINEAU-BOUCHER, La Tour-Saint-Gelin, à Mme Brigitte WILMANN-THIVAUULT
Mme Sophie DEPOUILLY, Luzé, à M. Pierre NION

Excusés :

M. Bertrand LEMOUX, Avon-les-Roches
M. Eric STOPIN, Avrillé-les-Ponceaux
M. Cyril CHAUMEAU, Azay-le-Rideau
M. Jean-Pierre POTHIN, Braye-sous-Faye
Mme Aurélie PRESSAC, Brizay
Mme Véronique GAROUX, Candès-Saint-Martin
Mme Sylvie CHEVALET, Champigny-sur-Veude
M. Rodolphe PARMENTIER, Cheillé
M. Eric MAUCORT, Chinon
M. Eric OBLIGIS, Coteaux-sur-Loire
M. Alain RAGUENEAU, Cravant-les-Côteaux
M. Jean-Jacques LEGROS, Crissay-sur-Manse
Mme Sandrine PLOQUIN, Jaulnay
Mme Cécile CORBIER, La Chapelle-aux-Naux
M. Hubert De CHAMPS, La Chapelle-sur-Loire
M. Nicolas MANCEAU, La Roche-Clermault
Mme Hédia GHANAY, Langeais
M. Justin RAIMBAULT, Marçay
Mme Amélie BAUDAIS, Marigny-Marmande
Mme Florence MARIE, Panzoult
M. Loïc De la PORTE du THEIL, Parçay-sur-Vienne
Mme Michelle DUVAULT, Pont-de-Ruan
M. Raphaël HANNIET, Razines
M. Gilles ROSALIE, Restigné
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu
Mme Annabel TALLAND, Rilly-sur-Vienne
Mme Sylvie BOUCHET, Rivière
M. Philippe RÉDRÉAU, Saché
Mme Mina TRUFFERT, Saint-Benoît-la-Forêt
M. Jean-Michel PELGER, Saint-Nicolas-de-Bourgueil
Mme Karine PIAUT, Sazilly
M. Eric LUANCO, Seuilly
M. Kévin CLAVEAU, Tavant
M. Laurent BODIN, Theneuil
Mme Karine MOTHEAU, Thilouze
M. Stéphane ROY, Trogues
M. Didier DOUCHET, Vallères
M. Eric BIGOT, Verneuil-le-Château
M. Yoann SEVESTRE, Villaines-les-Rochers
Mme Agathe CHIRON, Villandry
M. Eric OBLIGIS, Coteaux-sur-Loire
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire
M. Thierry DEGUINGAND, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Isabelle MELO, CC Touraine Ouest Val de Loire
M. Jean-Jacques GAZAVE, CC Touraine Vallée de l'Indre
Mme Marie-Annette BERGEOT, CC Touraine Vallée de l'Indre
Mme Martine JUSZCZAK, CC Touraine Val de Vienne
Mme Nathalie VIGNEAU, CC Touraine Val de Vienne
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire